

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 44

23^e année • mercredi 28 octobre 2020

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



OLIVIER VOGELSANG

RÉPONDRE DE LEURS ACTES...

Soutenue par nombre d'organisations, dont Unia, l'initiative pour des multinationales responsables sera soumise au verdict des urnes le 29 novembre. Elle exige que les entreprises basées en Suisse répondent aussi de leurs actes lors de violations des droits humains et de destructions de l'environnement commises à l'étranger. **PAGE 3**

POINT DE MIRE

Remèdes pluriels

Sonya Mermoud

Cinglant rappel à l'ordre. Face à la flambée du nombre de cas de coronavirus, Confédération et cantons ont enchaîné les tours de vis la semaine dernière. Portant un nouveau coup aux libertés individuelles et à nos besoins de liens sociaux mais aussi à une économie déjà fragilisée par le semi-confinement de ce printemps. Dans certaines régions particulièrement frappées par la violence de cette deuxième vague, des pans entiers d'activités se retrouvent de nouveau sur pause ou en mode survie avec des horaires réduits et une limitation des fréquentations. La culture, le sport, le monde du divertissement ou encore la restauration font notamment partie des acteurs qui paient le plus lourd tribut à la

crise sanitaire. Mais la facture finale en révélera hélas! bien d'autres encore. Aujourd'hui déjà, des entreprises ont diminué leurs effectifs ou menacent de le faire, quand elles ne prévoient pas tout simplement de mettre la clef sous le paillason. Entre réserves épuisées et avenir plombé sur le long terme... Le pourcentage de personnes à la recherche d'un travail a augmenté, passant de 4% à 5,5%. Des employés à faibles et moyens revenus ne parviennent plus à joindre les deux bouts, contraints de composer avec des salaires amputés par les pertes liées au chômage partiel. Il ne s'agit pas pour autant de remettre en question les dispositions prises. D'opposer santé et économie. La première n'a évidemment pas de prix et la seconde en est tout autant tributaire. La vie en société, elle, n'a de valeur et de sens que si elle protège tous ses membres, en particulier les plus vulnérables. Mais le renforcement du filet d'aides se révèle indispensable pour limiter la casse. Il faut absolument préserver les rémunérations et les postes de travail, élever des digues contre le risque d'une vague de licenciements. Qui aurait, elle aussi, des effets particulièrement déléteres. Et pas seulement financiers. A ce titre, les syndicats ont dressé une liste de revendications réclamant des mesures de stabilisation économique. Elles passent par la nécessité de maintenir le chômage partiel le plus largement possible – en y incluant temporaires et personnes travaillant sur appel – et par le versement intégral du salaire aux personnes aux

revenus les plus modestes. Une redistribution des milliards de réserves excédentaires accumulées par les caisses maladie donnerait également un coup de pouce aux ménages et soutiendrait le pouvoir d'achat. Si la pandémie fixera les limites d'un nouveau *lockdown*, les organisations de travailleurs misent également sur des plans de protection fiables, souvent élaborés avec leur appui. Les entreprises ne partent pas de zéro. A la Suva et aux autorités compétentes de veiller à ce qu'elles respectent les règles établies. Sur le front sanitaire, la préservation du système hospitalier nécessite également, s'il doit adapter sa capacité aux circonstances, des garanties de déficits suffisantes. Comme on ne saurait remettre à plus tard une revalorisation salariale et des conditions de travail des métiers de la santé. Dans tous les cas, et indépendamment des nouvelles dispositions qui viendront certainement modifier encore le quotidien de la population et des salariés, une seule certitude: l'adhésion et le soutien aux décisions des autorités ne pourront se faire sans l'assurance de lendemains acceptables. En d'autres termes, tout doit être mis en œuvre pour que les travailleurs ne paient pas le prix fort de cette crise. La Suisse dispose de ressources en suffisance pour leur donner cette garantie. Et éviter que les remèdes préconisés ne génèrent d'autres maux aussi dévastateurs que le Covid-19 qui doit, bien entendu, être combattu solidairement et sans relâche par tous... ■

PROFIL



Emmanuelle Ryser, l'amour des mots.

PAGE 2

DOMINO'S PIZZA

Prime pour des employés licenciés.

PAGE 5

ASILE

Bilan critique sur la qualité des procédures.

PAGE 6

PLAN SOCIAL

Employés de Leclanché Capacitors satisfaits.

PAGE 7

L'ÉCRITURE, UNE FAÇON DE VIVRE

Animatrice d'ateliers d'écriture et auteure d'un premier roman, *Le cake au citron*, Emmanuelle Ryser a fait des mots son métier. Vocabulaire polymorphe

Sonya Mermoud

Les mots comme fil rouge. Les dessins et les collages en renfort visuel. Et un amour de la langue qu'elle partage: Emmanuelle Ryser a fait de l'écriture son métier. A travers la rédaction de carnets de voyages et d'un premier roman. Par le biais d'ateliers et de stages qu'elle anime au cœur de Lausanne et à l'étranger. En prêtant sa plume à la retranscription de récits de vie. Une passion pour le rédactionnel qui remonte à l'enfance. Dès l'âge de 11 ans, cette fille d'une mère française et d'un père franco-suisse tient un journal intime. Non pas, précise-t-elle, qu'elle ait de gros problèmes à confier à cet ami silencieux. Mais par simple plaisir de coucher sur papier ses aventures et ses ressentis. Elle se tourne ensuite naturellement vers des études de Lettres, elle qui aura eu aussi l'occasion, dans sa jeunesse, de fréquenter régulièrement les théâtres. «Ma maman rédigeait des critiques pour le journal *Voix ouvrière* et m'amenait voir des pièces», relate Emmanuelle Ryser, 52 ans, qui effectuera un mémoire en dramaturgie dans une université de Grahamstown, en Afrique du Sud.

LA CONSCIENCE D'ÊTRE BLANCHE

«J'y ai passé une année, en 1993, à la suite d'un concours de circonstances. Le pays se trouvait alors à un tournant de son histoire, juste à la fin de l'apartheid», précise la jeune quinquagenaire, marquée par cette immersion dans une société alors toujours très divisée. «Pour la première fois de mon existence, j'ai pris conscience que j'étais Blanche... J'ai laissé dans ce pays un petit bout de mon cœur, bouleversée par des rencontres d'une grande richesse et frappée par la beauté des paysages.» De retour en Suisse, la voyageuse effectue des piges pour le quotidien *24 heures* dans le domaine du théâtre. Et entame en libre un stage pour

devenir journaliste professionnelle. Elle travaille ensuite, huit années durant, au service de la culture du quotidien vaudois. Un milieu que cette féministe, qui s'est mariée dans l'intervalle, qualifiera de très «machiste». A la naissance de sa fille, Emmanuelle Ryser décide de faire une pause avant de reprendre une activité dans la communication, engagée par le musée cantonal de zoologie. Une fonction qu'elle occupera une décennie durant. «De belles années. Gamine, j'aimais déjà ce lieu, son odeur de poussière et d'alcool», se souvient la Lausannoise qui se lance à son compte en 2013 et ouvre ses ateliers d'écriture, essentiellement fréquentés par des femmes.

PROLONGER LE VOYAGE

«Mon but? Offrir un espace de créativité et de partage réservé aux mots. Proposer un stimulus intellectuel et émotionnel. Avec l'idée de ne laisser aucune participante seule face au vertige de la page blanche. Et d'amener chacune à trouver sa propre voie», souligne la passionnée qui propose aussi dans ses prestations la création de carnets de voyages. Les siens, souvent réalisés sur des papiers en accordéon, s'enrichissent d'éléments figuratifs et de collages. A l'heure d'une digitalisation gagnant constamment du terrain, ces supports artisanaux et un rien puérils suspendent le temps. Permettent à Emmanuelle Ryser de s'ancrer dans l'instant présent et de prolonger ces parenthèses particulières de la découverte. «Je commence le carnet avant le départ déjà et le termine au retour. Tout un stratagème qui me donne le sentiment d'avoir effectué un grand voyage, pas de simples vacances», sourit la délicate et sensible auteure, qui met également son talent au service de personnes désireuses de narrer leur vie dans un livre. «Nous définissons l'architecture de l'ouvrage ensemble. Et je retranscris leur histoire dans une version "littéraire" tout en respectant leurs mots.» Emmanuelle

il effectuait encore le job. Mais ne pouvait s'empêcher de faire quelques écarts, montrant qu'il n'était plus complètement dupe. Dans sa dernière mission de conseil à une entreprise qui avait décidé de se lancer à fond la caisse dans la production de masques pour se protéger de quoi vous savez – oui, de quoi, pas de quoi, on ne fait pas du Covid-19 une personne, non, mais! – il avait fait remarquer que les critères du contrôle qualité desdits masques étaient un chouïa... élastiques. On n'avait pas vraiment apprécié dans les étages supérieurs. Pas la qualité médiocre des élastiques et des masques, mais la remarque. Un qui, en revanche, prenait son pied, c'était bien Ruedi Saurer, le secrétaire général. Cette crise dite du Covid-19 lui avait permis de se singulariser parmi les dirigeants de la Manip. Régulièrement, il faisait entendre sa petite musique, collant au plus près des besoins des entreprises et s'assurant ainsi de leur clientèle. Déjà en mai, il avait expliqué qu'il commençait à en avoir plein le dos de cette crise. Le pauvre chouquinet



OLIVIER VOGEL/SANG

Entre rêverie et réflexion... Emmanuelle Ryser pose un regard inquiet sur le monde sans perdre pour autant sa capacité d'émerveillement.

Ryser explore encore «l'art postal» qui consiste à réaliser et à envoyer des courriers estampillés de faux timbres nés de l'imaginaire de leurs expéditeurs, avec le concours de La Poste, jouant le jeu. Et la créatrice de montrer une série de ces plis d'un autre genre. Avec, à la clef, d'étonnantes et originales «lettres» sur des thèmes donnés, mêlant bricolages et textes.

CONNAÎTRE SON ENNEMIE

Emmanuelle Ryser a franchi cette année un pas supplémentaire en matière d'écriture. Elle signe un premier roman doux-amer, *Le cake au citron*, paru aux Editions Lemart. Reconnaissance et joie au rendez-vous. L'autofiction en question se consacre à la perte de la mère de l'auteure. La

mort... un sujet qui inspire et effraie cette passionnée fascinée par son mystère. Et l'abondant volontiers, parce qu'il «faut connaître son ennemie». Elle n'en garde pas moins la capacité de se laisser enchanter par la vie et cache son pessimisme derrière une énergie et un enthousiasme communicatifs. «Entre crise écologique et crise sanitaire, on va droit dans le mur, mais je continue à m'ouvrir à la beauté – la remarquer, sans se forcer, est source de bonheur – et à m'émerveiller», affirme cette rédactrice polyvalente qui, questionnée sur ses atouts, mentionne la confiance en elle. «C'est mon père, décédé il y a 26 ans, qui me l'a donnée. Une grande chance», précise Emmanuelle Ryser, pour qui écrire est une façon de vivre. Une

posture. Et un moyen de se ressourcer, comme les liens sociaux. Irritée par les abus de pouvoir, la lâcheté ou encore l'hypocrisie, la Vaudoise a un remède bien à elle quand tout va mal: la rédaction de listes où elle notera par exemple, dans ce cas-ci: se plonger dans un bain moussant, regarder la flamme d'une bougie danser, prendre le temps de concocter un bon petit plat, etc. Les listes deviennent ainsi, sous la plume d'Emmanuelle Ryser, des créations poétiques nourrissant rêverie ou réflexion. Elle en a ainsi réalisé sur de nombreux thèmes. Sur celle relative aux «choses liées» figure, entre autres propositions, «le beurre et le miel sur la tartine». De quoi goûter pleinement au mot de la fin qu'Emmanuelle Ryser a choisi: «Appréciez le moment présent!» ■



DE BIAIS

Daniel Süri

STRATÉGIE DE LA SINGULARITÉ

A la Manip (Mission d'action novatrice de l'industrie privée), Hans Im Obersteg dit HIO regardait de plus en plus souvent vers la porte de sortie, qui, comme vous le savez, se trouve à la même place que la porte d'entrée. Sa fin de carrière avait été plus cahoteuse – le premier qui me dit chaotique, je lui fais répéter cent fois que le chaos n'est pas le cahot. Par oral, pour bien faire la différence! Je suis un pédagogue moderne, moi! Reprenons. Donc une fin de carrière un peu poussive, loin des ors espérés dans sa folle jeunesse. Un peu fatigué, un peu détaché de tout cela,

avait ensuite mis l'accent sur le retour au travail le plus rapide possible des personnes infectées. On avait échappé de peu à la comparaison avec une «grippette» si prisée du côté des grandes gueules autoritaires. Puis, Ruedi avait expliqué qu'il ne fallait pas céder à l'hystérie. Tête froide, gel hydroalcoolique et gestes barrières. Viril et militaire face à l'offensive du virus. N'exagérons pas la menace. L'hystérie, c'est bon pour les médias. Et les gonzzesses. On vous a déjà dit que Ruedi Saurer aimait bien les traditions? Eh bien, celle qui fait de l'hystérie une manifestation typiquement féminine en est une. Ça remonte à Hippocrate, au moins (*hysteria* en grec signifiant utérus). Hippocrate disait que l'hystérie était un animal dans l'animal. Pas vraiment aimable avec les dames, le vieux barbu. Par la suite, une avalanche de symptômes permit de faire rentrer tout et n'importe quoi dans cette catégorie bien commode, qui envoyait au bûcher quelques patientes selon le traitement prescrit à l'époque par l'Eglise. Depuis, on en est un

peu revenu, surtout lorsque l'on a constaté que certains symptômes touchaient aussi des ouvriers des chemins de fer gravement blessés ou ayant frôlé la mort. Pas des gonzzesses, pourtant, ceux-là. Mais ne dites pas à Ruedi Saurer que le trauma a remplacé l'hystérie, il croit toujours que l'on soigne le coronavirus avec des sangsues ou en pratiquant la saignée. L'hystérie, il ne savait pas trop quoi en penser HIO. En revanche, le petit jeu de Ruedi Saurer lui avait rappelé ses années d'études. Il avait comme ça des passages de ses cours qui lui étaient restés en mémoire, se manifestant quelquefois de manière inattendue. La singularisation à petits pas bien comptés du secrétaire général de la Manip? Quelques millisecondes plus tard, ses neurones et ses synapses lui faisaient passer le message: «Lorsque l'on est challengeur, la stratégie classique pour générer massivement de la valeur, décoller et échapper au piège concurrentiel du marché consiste à se distinguer par la création d'une singularité.» Cette phrase, il

l'avait entendue, un jour, dans un cours sur les stratégies d'entreprise, qui dressait les mérites comparés des stratégies fondées sur le mimétisme ou la singularité. Une histoire de caméléons, en fait. Le caméléon qui se place sur un caméléon prend les mêmes couleurs que le premier, ce qui fait qu'au cent vingt-deuxième caméléon, on ne voit plus qu'un gros tas informe de trucs de même teinte. Voilà pour le mimétisme. Le coup de génie consiste à s'extraire du tas, donc à se singulariser. Voilà pour la singularisation. Sauf qu'il ne faut pas pousser le bouchon du caméléon singulier trop loin, sinon on se demande: «Mais qu'est-ce que c'est que ce machin repoussant?», et c'est raté. C'est tout un art, la singularisation. Surtout que personne n'est capable de définir à l'avance où se situe la limite entre le suffisamment et le trop. D'où un nombre incalculable de singularisations foireuses. La faute à toutes ces femelles caméléons hystériques, pensa Ruedi Saurer. Surtout les voilées... ■

«DES LIMITES SONT NÉCESSAIRES»

L'initiative pour des multinationales responsables sera soumise au vote le 29 novembre prochain. Entretien avec Dick Marty, coprésident du comité d'initiative

Propos recueillis par Manon Todesco

Le mois prochain, les électeurs seront appelés à se prononcer sur l'initiative pour des multinationales responsables. Déposée en 2016, celle-ci veut que les multinationales basées en Suisse soient tenues pour responsables des violations des droits humains et de la destruction de l'environnement commises par leurs filiales dans le monde. En d'autres termes, une multinationale des matières premières telle que Glencore, qui pollue l'environnement au Pérou avec du plomb, de l'arsenic et de nombreux autres métaux lourds entraînant de graves problèmes de santé en particulier chez les enfants, devrait, si l'initiative passait, répondre de ses actes. A savoir: ne plus fermer les yeux sur la situation et agir pour changer les choses, sans quoi, le groupe devrait assumer la responsabilité des dommages causés et verser des indemnités aux personnes lésées. Concrètement, cette mesure donnerait aux parties concernées l'accès à la justice civile suisse. Pour ce faire, elles devront prouver que l'entreprise est responsable de l'infraction. Cette initiative bénéficie d'un large support, au-delà des clivages traditionnels. Portée par 130 organisations de défense des droits humains, de l'environnement et des droits de l'enfant, ainsi que des organisations d'entraide, elle est également soutenue par un comité d'entrepreneurs, un comité bourgeois de droite, les Eglises et des partis de gauche. Unia s'est naturellement rallié à la cause. Pour notre syndicat, faire affaires dans le monde implique de se comporter décemment. «Travail des enfants dans les plantations de cacao, exploitation dans les usines textiles, pollution des rivières lors de l'extraction de matières premières, violence à l'égard des syndicalistes: la liste des infractions commises par certaines entreprises suisses dans d'autres pays est longue», indique le syndicat dans son argumentaire. «Avec un oui à l'initiative, nous pouvons enfin instaurer des règles efficaces pour les multinationales sans scrupules: quiconque bafoue les droits humains et la protection de l'environnement doit être tenu pour responsable!» En cas de rejet de l'initiative le 29 novembre, c'est le contre-projet du Conseil fédéral qui entrera en vigueur. Un texte soufflé par le lobby des multinationales jugé inefficace par les auteurs de l'initiative, qui se limite à demander aux sociétés en question de publier annuellement un rapport

sur leur politique dans le domaine des droits humains... sans aucune mesure contraignante. Dick Marty, coprésident du comité d'initiative et ancien conseiller aux Etats PLR, nous en dit plus.

Votre initiative se fonde sur un principe simple: les multinationales doivent prendre leurs responsabilités et répondre de leurs actes. Pourquoi une telle évidence n'est-elle pas réalité aujourd'hui?

Nous en sommes arrivés là car il y a un développement dangereusement asymétrique de nos sociétés. D'un côté, une économie mondialisée qui crée des géants qui agissent au-delà de leurs frontières et, de l'autre, des réglementations qui sont restées confinées au niveau national. Avant, les grandes entreprises suisses, familiales, étaient attachées à leur territoire. Aujourd'hui, les actionnaires des multinationales, souvent des fonds d'investissement spéculatifs, exercent une pression sans nom et, si aucune sanction n'est imposée, elles font tout pour augmenter leur productivité, quitte à piétiner les droits humains et environnementaux. Rappelons aussi que les pays riches en matières premières sont souvent des pays fragiles, où règnent la violence et la corruption et où les populations sont très mal protégées. Ces colosses mondiaux profitent ainsi de zones de non-droit et il est évident que des limites sont nécessaires.

En quoi le contre-projet du Conseil fédéral est-il largement insuffisant?

C'est une coquille vide. Il ne confère aucun droit aux personnes qui subissent un préjudice, cela n'a donc aucune valeur. Cette initiative n'a pas seulement un but altruiste, elle est aussi et surtout dans notre intérêt à nous: si nous donnons plus de justice, plus de dignité, aux populations locales, il y aura plus de bien-être et donc moins de migrations, car personne ne quitte son pays de gaieté de cœur... Comme disait Martin Luther King: «Une injustice commise quelque part est une menace pour la justice dans le monde entier.»

Comment expliquez-vous l'engouement des milieux économiques et bourgeois pour votre initiative?

Ils ont compris que nous ne représentons aucun parti ni aucun intérêt, d'ailleurs, nous n'avons aucun grand sponsor. Notre campagne est rendue possible grâce à des



La campagne menée par les initiants est soutenue par nombre de personnes ayant accroché à leur balcon la banderole demandant aux multinationales de rendre compte de leurs actes.

contributions de dizaines de milliers de personnes. Nous défendons un principe de justice et d'équité. Des valeurs universelles qui ont rarement rassemblé autant de syndicats, d'Eglises et d'ONG dans tous les domaines de l'activité humaine, et c'est une fierté.

Vos opposants parlent d'une mise en danger de la place économique suisse en cas de oui, qu'avez-vous à leur répondre?

La stratégie de la peur est celle des centres de pouvoir. En Suisse, à chaque fois qu'on a proposé des améliorations sociales ou environnementales, on a brandi l'épouvantail des places de travail menacées. Mais quand ces mêmes multinationales restructurent massivement, laissant sur le carreau nos travailleurs avec parfois des décennies d'ancienneté, cela ne scandalise personne! Leur souci est donc d'une autre nature... Les multinationales n'ont pas peur de notre initiative, mais du signal qu'elle va envoyer: elles craignent

qu'on commence à réglementer leurs activités et qu'on leur mette des limites, fiscalement notamment. Concernant notre initiative, si elle passe, je pense qu'il y aura très peu de procédures, et c'est légitime. L'important, c'est la prévention. Les géants devront prendre en compte ce risque dans leur stratégie, cela aura donc un effet sur la culture d'entreprise. Je suis prêt à parier qu'aucune entreprise ne quittera la Suisse, car les avantages restent plus forts, mais aussi parce qu'ailleurs, les dispositions sont peut-être encore plus sévères...

Justement, dans quels pays de telles dispositions existent, et est-ce que les problèmes ont été résolus?

En 2017, la France a édicté une loi similaire, et Total doit répondre devant un tribunal français pour des faits qui ont eu lieu en Ouganda. A Londres, la Cour suprême a ouvert une action pour dommages et intérêts contre Vedanta pour des habitants de Zambie qui n'arrivaient pas à

obtenir justice sur place. Au Canada et aux Pays-Bas, la législation le permet aussi. L'Allemagne y travaille et l'Union européenne prévoit une nouvelle directive pour 2021. C'est encore trop récent pour tirer un bilan, mais le simple fait que Vedanta doive répondre de ses actes à Londres est sensationnel. Ces sociétés comprennent qu'elles ne peuvent plus faire ce qu'elles veulent.

Quelles chances donnez-vous à votre initiative?

Je ne fais pas de pronostics. Je me bats car je suis convaincu que c'est une cause juste, mais, quel que soit le résultat, je pense que les choses ne seront plus les mêmes après le 29 novembre. Nous avons réussi à mobiliser une large coalition pendant des années, et le politique devra en tenir compte. Nous gagnerons si une partie de l'électorat qui ne vote pas habituellement, par perte de confiance, se mobilise. ■

Aller plus loin sur: initiative-multinationales.ch/film-enquete

Mieux protéger les victimes de commerce d'humains

Sonya Mermoud

Une femme de ménage exploitée et violentée par des familles suisses, une autre, travaillant dans un club, contrainte à la prostitution, un requérant d'asile craignant d'être renvoyé dans le premier pays d'arrivée où il a vécu un cauchemar... A travers différents exemples anonymes présentés dans une brochure, quatre organisations rappellent la triste réalité de la traite des êtres humains et émettent une série de recommandations à destination des décideurs politiques. Détaillant les lacunes du système pour faire face à ce fléau, elles ont convenu d'unir leurs efforts en créant une plateforme consacrée à la question. Buts poursuivis: offrir une protection accrue aux victimes et une meilleure défense de leurs droits. «Nous souhaitons avec cette démarche favoriser les échanges entre les différentes associations actives dans ce domaine, élargir la compréhension de la problématique et promouvoir une harmonisation

des pratiques entre les cantons», précise Anna Schmid, coordinatrice de la Plateforme suisse contre la traite des êtres humains. Les membres fondateurs regroupent le Centre social protestant (CSP) de Genève, la FIZ (Fachstelle Frauenhandel und Frauenmigration), ASTREE à Lausanne et Antenna Mayday Ticino.

MIEUX FORMER LES INSPECTEURS DU TRAVAIL

«Concrètement, nous envisageons de mener des campagnes de sensibilisation et des actions politiques pour faire valoir nos recommandations. Nous constatons par exemple que, dans le secteur de l'asile, les cas Dublin victimes de traite sont rarement identifiés comme tels et, du coup, restent dans le centre et n'ont pas assez accès à un soutien ciblé. Il est par ailleurs impératif, lors de soupçons de ce genre, de ne pas les expulser», poursuit Anna Schmid. Le commerce d'humains concerne essentiellement l'exploitation sexuelle et celle au travail, entre salaires de misère, horaires excessifs et mépris des

normes sécuritaires. Dans ce dernier domaine, la coordinatrice souligne la nécessité de mieux former les inspecteurs du travail et d'assurer le suivi: «Des plaintes pénales doivent alors être déposées. Trop souvent, les procureurs en charge de ces dossiers dénoncent l'usure mais pas la traite, privant les victimes de leurs droits.»

400 VICTIMES AIDÉES

Anna Schmid note aussi une grande différence de traitement de la problématique entre les autorités cantonales: «Certaines s'engagent, mais d'autres ne font rien. Ça bouge trop lentement. La Suisse, signataire de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, doit corriger cette situation. Il s'agit d'une obligation légale.» Aussi, la plateforme insiste-t-elle pour que les ONG spécialisées en la matière soient impliquées dans tous les cas et dans tous les cantons. Elle demande que leurs services – conseils et structures d'accueil – soient financés.

En 2019, les membres fondateurs de la plateforme ont orienté et suivi quelque 400 victimes de la traite d'êtres humains. Ces dernières sont parvenues par différents canaux: permanences juridiques actives dans le domaine de l'asile, intervention d'amis, de clients (lors de prostitution), signalisation de la police ou encore d'hôpitaux. Nombre d'entre elles ont pu recevoir une protection et un soutien, mais beaucoup n'en ont pas bénéficié, ou de manière inadéquate, peut-on lire dans la brochure des associations. D'où la nécessité impérative d'agir. Anna Schmid rappelle enfin la peur que ressentent le plus souvent les personnes prises dans les filets de ce trafic caché par essence. Cette situation rend leur identification d'autant plus difficile et, partant, accentue encore l'importance de la sensibilisation, de la formation et d'un accompagnement ciblé. ■



Quatrième congrès ordinaire du syndicat Unia

Sur décision du comité central, le quatrième congrès ordinaire du syndicat Unia reporté pour cause de pandémie se tiendra du 3 au 5 juin 2021 à Bienne sous la devise :

C'est le moment !

Les thèmes abordés seront :

- Le rapport d'activités et le bilan de la stratégie 2016-2020
- Les objectifs stratégiques 2021-2024

Les textes d'orientation :

- « Des droits des salarié-e-s forts : les mêmes pour tous ! »
- « Pour plus de temps, plus d'argent et du respect ! »
- « Reconversion écosociale ! »
- « Pour une sortie de crise solidaire »

Le congrès élit également le comité directeur et les membres du comité central. Selon les statuts, les régions (et les sections par leur région), les secteurs (et les branches par leur secteur), les groupes d'intérêts, l'assemblée des délégué-e-s, le comité central et le comité directeur peuvent faire des propositions.

Les propositions pour des affaires isolées et les candidatures sont à transmettre par écrit au plus tard le 28 février 2021.

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL
Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Aldo Ferrari

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES
Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco,
Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS
Evelyne Brun, Christophe Gallaz,
Ambroise Héritier, David Prêtre,
Jean-Claude Rennwald, Daniel Sürri

PHOTOGRAPHES
Thierry Porchet,
Olivier Vogelsang

ABONNEMENTS 39 éditions par an
Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES
Atoll "ilots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION
Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 58 164 exemplaires

MOVENDO

L'institut de formation des syndicats

Quelques places sont encore disponibles dans nos cours dès novembre :

Cours pour tou-te-s

Savoir prendre des notes, rédiger des procès-verbaux
Je 5 – Ve 6.11 Morges, Hôtel La Longeraie

Retraite anticipée, quelles conséquences sur mes revenus, comment s'y préparer ?
Ve 13.11 Neuchâtel, Hôtel Alpes et Lac

Le mal de dos, une fatalité ?
Lu 23.11 Morges, Hôtel La Longeraie

Comment faire aboutir ses demandes sur son lieu de travail ?
Je 26 – Ve 27.11 Morges, Hôtel La Longeraie

La retraite, ça se prépare avant !
Je 10 – Ve 11.12 Morges, Hôtel La Longeraie

La politique en direct – une journée au Palais fédéral
Me 16.12 Berne, Palais fédéral

Cours pour délégué-e-s du personnel

Cycle ARPIP 2020/2021
Lecture des comptes d'une institution de prévoyance – 1^{re} partie
Je 5.11 Morges, Hôtel La Longeraie

Cycle ARPIP 2020/2021
Lecture des comptes d'une institution de prévoyance – 2^e partie
Je 3.12 Neuchâtel, Hôtel Alpes et Lac

Nos cours 2021 sont maintenant en ligne !

Nous nous réjouissons de vos inscriptions !

Pour les membres des syndicats, les frais d'au moins un cours par an sont pris en charge par le syndicat d'affiliation.

Informations et inscriptions : www.movendo.ch, info@movendo.ch
téléphone 021 310 48 70.

WWW.EVENEMENT.CH

UNIA

Le Syndicat.

Groupe des retraités
Section La Côte

Annulation de l'Assemblée générale et repas du mardi 10 novembre 2020 au Restaurant de la Gare à Allaman

En raison de la pandémie du coronavirus, le Comité du groupe des retraités de La Côte a le grand regret de vous annoncer que l'Assemblée générale et le repas prévus le mardi 10 novembre 2020 n'auront pas lieu.

Nos meilleures pensées.

LE COURRIER

Votre abonnement, la garantie d'un média indépendant

Essai 2 mois Web : CHF 19.-

Essai 2 mois Combi* : CHF 29.-

Essai 2 mois 5 jours :** CHF 39.-

lecourrier.ch | 022 809 55 55

*web + papier le weekend / **papier + web

DOMINO'S PIZZA: LE PERSONNEL LICENCIÉ NE PART PAS LES MAINS VIDES

Soutenus par Unia, une quinzaine de travailleurs de Domino's Pizza à Genève, licenciés à la suite de la fermeture de deux succursales, ont obtenu une prime

Sonya Mermoud

«**L**a lutte a payé. Nous sommes d'autant plus contents de cette issue que l'entreprise n'était pas obligée de verser cette somme, comme il ne s'agissait pas d'un licenciement collectif au regard de la loi.» Secrétaire syndicale à Unia, Camila Aros ne cache pas sa satisfaction. L'entreprise Domino's Pizza a fini par accorder une indemnité à la quinzaine d'employés qu'elle a licenciés à la suite de la fermeture de deux de ses enseignes genevoises jugées non rentables, en juin dernier. Cette «prime Covid», comme la qualifie Unia mais non l'enseigne, a été calculée en tenant compte du taux de travail des collaborateurs concernés et des années d'ancienneté. «Le montant a été évalué comme suit: 1250 francs ont été octroyés aux personnes employées à 100% en guise de fin de contrat auxquels se sont ajoutés 125 francs par année de service», précise la syndicaliste. A titre d'exemple, un travailleur actif à 90% et comptabilisant sept ans de fidélité a touché 2000 francs. Ce «geste» de Domino's Pizza n'est toutefois pas allé de soi. Soutenus par Unia, les travailleurs se sont battus avec détermination dans ce sens, après avoir traversé une période décrite comme particulièrement critique. Retour sur les faits.

RISQUES QUOTIDIENS DE CONTAMINATION
Dès le début de la crise sanitaire et à la suite de la centralisation des activités de Domino's Pizza dans l'établissement de la Servette, le personnel chargé de la production et de la livraison œuvre sans relâche. Et ce alors même qu'il est confronté au risque, quotidien, d'une contamination, affirme Unia. «Le matériel de protection manquait et les employés se trouvaient dans



Licenciés en juin dernier, des livreurs et des employés à la production de Dominos's Pizza se sont battus avec succès pour obtenir une «prime Covid» en guise de reconnaissance des efforts fournis au cœur de la crise sanitaire.

l'impossibilité de respecter les distances entre eux», raconte la syndicaliste, qui dit s'appuyer sur des photos et des vidéos témoignant de la situation tendue évoquée. «La charge de travail était particulièrement lourde. Il y avait beaucoup de commandes. Des mesures de précaution n'ont été prises que dans un second temps, avec la fourniture d'équipements de protection comme les masques, le paiement des pizzas par contact et leur remise à l'extérieur, sans entrer dans les appartements.» Unia rapporte encore que les collaborateurs ont été alors qualifiés par la hiérarchie, dans plusieurs messages, de «héros» pour leur implication dans leur service à la communauté – et en premier lieu aux équipes soignantes –; qu'elle n'a eu

de cesse de «les pousser à se donner au maximum, pour la pérennité de l'entreprise et de leurs emplois».

QUESTION DE RECONNAISSANCE
Aussi, à l'annonce du licenciement, le personnel a exigé au moins une prime de risque en reconnaissance des efforts fournis au cœur de la crise. «Après s'être dévoués durant trois mois pour continuer à livrer des pizzas à la population semi-confinée, les travailleurs ont vécu ces licenciements comme un manque total de reconnaissance de leur employeur.» Ce dernier a fini toutefois par concéder une indemnité aux personnes remerciées. «Il a refusé de la nommer "prime de risque" ou "prime Covid". Cela aurait signifié reconnaître



publiquement ses manquements pendant la crise sanitaire», note encore Camila Aros. Et la syndicaliste de conclure en encourageant les

travailleurs à s'organiser et à militer pour leurs droits, au regard du succès rencontré. ■

POING LEVÉ

LES ABEILLES NE FONT PAS LE POIDS

Par Manon Todesco

Interdits en France en 2016, les néonicotinoïdes, ces pesticides tueurs d'abeilles, vont faire leur grand retour, et ce pour protéger les plantations de betteraves destinées à la production sucrière, victimes du puceron vert. Un revirement catastrophique pour notre environnement et notre biodiversité, qui ne profitera qu'aux grands industriels. Le syndicat agricole français Confédération paysanne le dit lui-même: la suppression des quotas et celle du prix minimal garanti de la betterave, qui ont engendré la dérégulation du marché ainsi que la concurrence mondiale, sont les vrais problèmes. «La pression qui pèse sur les betteraviers, c'est celle du marché, bien plus que celle de la jaunisse!» Il rappelle aussi que des alternatives respectueuses de l'environnement existent pour réguler les pucerons, et même d'autres insecticides beaucoup moins dangereux. En Suisse, le Parlement devra bientôt se prononcer sur la réintroduction des néonicotinoïdes. Pas impossible que nos élus soient, eux aussi, la cible d'une campagne agressive de désinformation par les lobbys agricoles.

Ces mêmes lobbys qui sont déjà en train de mettre le paquet pour faire capoter l'initiative populaire «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse». L'Université de Saint-Gall, mandatée notamment par l'Union suisse des paysans (USP), vient de publier une étude assurant que l'interdiction de ces produits phytosanitaires ferait chuter la production indigène. Le rendement moyen étant plus faible, le taux d'auto-approvisionnement serait réduit d'un tiers, passant de 58% à 42%. Les auteurs alertent également sur une diversité de denrées suisses amoindrie, une aubaine pour les opposants qui agitent le spectre de la dépendance vis-à-vis de l'étranger... Pour les initiés, cette étude ne tient pas la route. Sachant qu'un tiers des aliments termine à la poubelle et que la moitié des terres cultivables est destinée au fourrage, ils maintiennent que la Suisse produit suffisamment, et qu'elle pourrait encore augmenter son activité agricole si l'on mangeait moins de viande. Produire peut-être moins, mais mieux, là est le vrai débat. Et c'est un choix politique.

L'étau se resserre pour les fabricants de pesticides. Le débat autour des produits phytosanitaires et de leur légitimité est de plus en plus présent dans nos sociétés occidentales. Reste encore les pays en voie de développement ou émergents, où Syngenta et consorts déversent massivement leur poison. Une récente étude de Public Eye* montre qu'en 2018, les pays de l'Union européenne y ont exporté plus de 80 000 tonnes de pesticides pourtant interdits sur leur propre sol à cause des risques qu'ils présentent pour la santé et l'environnement... Mais le vent commence à tourner. Le Conseil fédéral vient d'interdire l'exportation de cinq pesticides bannis en Suisse, tels que le paraquat, et ce dès 2021. La France fera de même dès 2022, et la Commission européenne s'est saisie du sujet. Un premier pas, certes, mais capital, pour mettre fin à ce business d'une lâcheté sans nom, qui fait le beurre de quelques-uns au prix de la vie de millions d'autres. ■

*Plus d'infos sur: publiceye.ch/fr

A la Tuilerie de Bardonnex, on ne manque pas d'idées

Les travailleurs ont présenté au président du Conseil d'Etat genevois des propositions pour sauver leur usine menacée de fermeture

Jérôme Béguin

La direction de Gasser Ceramic n'a pas répondu à la convocation de la Chambre des relations collectives de travail (CRCT). Les ouvriers de la Tuilerie et briqueterie de Bardonnex, qui se battent depuis cet été pour sauver leur usine menacée de fermeture, avaient saisi la CRCT en demandant l'organisation d'une véritable procédure de consultation. Mais le propriétaire de la dernière tuilerie genevoise semble trouver des avantages à la politique de la chaise vide. «En ne participant pas à la procédure de conciliation devant la CRCT, la direction de Gasser a montré un profond mépris pour cette institution genevoise», fulmine José Sebastiao, secrétaire syndical d'Unia Genève. C'est d'autant plus regrettable que les travailleurs ont une foule d'idées pour éviter que la production ne soit transférée à Rapperswil (BE) et que les 22 salariés ne perdent leur emploi.

Un document liste des pistes à étudier. La première évoque un partenariat public-privé qui pourrait être développé entre Gasser ou un repreneur, les cantons de Genève et de Vaud et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les fameuses tuiles jaunes cuites à Bardonnex couvrent nombre de monuments historiques dans la région, les collectivités publiques pourraient garantir des achats, assurer un chiffre d'affaires et sécuriser des investissements. Le site pourrait aussi passer dans les mains d'une coopérative ouvrière ou dans le giron public, par exemple dans le cadre d'une fondation, en particulier s'il était inscrit au patrimoine. L'association Patrimoine suisse a d'ailleurs demandé au Conseil d'Etat le classement de cette fabrique «unique en Suisse» et «des machines exceptionnelles qui s'y trouvent». De nombreux partenariats pourraient ainsi être conclus dans le domaine du patrimoine, de la culture en général, mais aussi de la formation ou encore du social. Des chômeurs en

fin de droit ou des jeunes en rupture scolaire pourraient se former là au métier de tuilier. Ces propositions ont été exposées le 13 octobre au président du Conseil d'Etat par les représentants du personnel. «Ce qui est important, c'est que les salariés sont à la recherche de solutions et ont élaboré des propositions concrètes pour la continuation de l'activité. Antonio Hodggers, qui s'est montré préoccupé par la situation, les a examinées avec attention et a félicité les salariés pour ce travail», explique José Sebastiao. La pétition pour le classement de la tuilerie et de son four, qui a recueilli 1300 signatures en deux semaines, a également été remise au conseiller d'Etat. Celui-ci espérait bien rencontrer la direction de Gasser. Enfin, il faut noter qu'un architecte et retraité de l'Office du patrimoine et des sites, Yves Peçon, est en train de mettre sur pied un comité de soutien en faveur du maintien de la tuilerie. La lutte continue. ■

PROCÉDURE D'ASILE: ÉQUITÉ ET QUALITÉ MISES EN CAUSE

Une coalition de juristes indépendants a dressé un bilan de la restructuration du domaine de l'asile. L'accélération des procédures porterait préjudice à l'équité

Textes Sonya Mermoud

Des procédures menées au pas de charge nuisent à la qualité des instructions et à un traitement équitable des demandes d'asile: voilà la conclusion principale que tire la «Coalition des juristes indépendants pour le droit d'asile». Dans un récent rapport, le groupe – qui réunit différentes permanences juridiques, avocats et organisations actives dans le domaine des réfugiés – dénonce plusieurs dysfonctionnements dans la restructuration du domaine de l'asile. Entrée en vigueur en mars 2019, cette refonte visait principalement à accélérer les procédures. Elle fait aujourd'hui l'objet de vives critiques de la Coalition et ce malgré les garde-fous mis en place, en particulier le droit offert aux exilés de disposer d'une représentation juridique gratuite, financée par l'Etat. Le travail effectué par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) chargé de l'examen des requêtes en première instance est jugé «médiocre». Et les arrêts du Tribunal administratif fédéral (TAF) en cas de recours, aussi affecté par la nécessité d'agir vite, sont «qualitativement discutables». Pour mener à bien son enquête, l'alliance a effectué une analyse qualitative et quantitative d'une base de données et de 75 cas choisis.

RECOURS ADMIS DANS UN QUART DES CAS
Plus en détail, la Coalition note qu'en raison d'un rythme trop rapide des procédures, le SEM a fréquemment failli à son devoir d'instruction. En particulier sur l'établissement de faits relatifs à la situation médicale de requérants ou d'informations plus générales. Les auteurs du rapport en veulent pour preuve le taux élevé d'arrêts rendus par le TAF depuis la

mise en œuvre de la nouvelle pratique: près d'un quart des décisions en première instance ont été cassées. Une situation qui pourrait être évitée. Pour les cas complexes, le SEM bénéficie en effet d'une marge de manœuvre et peut traiter la demande d'asile dans le cadre d'une procédure étendue. En d'autres termes, il a la possibilité d'attribuer le requérant à un canton, cela permettant d'agir sans précipitation en effectuant un examen approfondi. Or, dénoncent les juristes, cette solution est rarement retenue – le transfert n'intervient que dans 18% des cas au lieu des 40% prévus initialement – contraignant les acteurs concernés à agir dans des délais très courts. Le travail rempli par la protection juridique mandatée par l'Etat est aussi questionné. Chiffres à l'appui, la Coalition note qu'elle fait rarement appel contre les décisions négatives: le taux de recours déposés dans les centres fédéraux se monte à 12,5%. Ce dernier, de surcroît, varie fortement d'une région à l'autre, se révélant quatre fois plus élevé en Suisse romande qu'en Suisse orientale par exemple. L'appréciation de cette défense financée par l'Etat est pourtant souvent erronée: les représentants juridiques indépendants ont, de leur côté, déposé de nombreux recours, dont 23% avec succès.

COURSE CONTRE LA MONTRE

Le collectif suppose que le facteur temps n'est pas étranger aux révocations de mandats des juristes officiels. Les décisions négatives doivent en effet être contestées dans un délai de cinq à sept jours, contre trente lors de procédures étendues. Cette situation se révèle d'autant plus problématique pour les requérants d'asile déboutés qui, abandonnés à leur sort, décident de solliciter l'aide de juristes extérieurs. S'engage



Fausse route. Selon la Coalition des juristes, le rythme trop rapide des procédures d'asile nuit à la qualité des instructions. Elle en veut pour preuve le taux élevé de recours admis, soit près d'un quart.

alors une véritable course contre la montre rendue encore plus ardue par l'éloignement géographique de certains centres fédéraux.

La Coalition se montre aussi sévère quant à la qualité des jugements rendus par le TAF qui pâtiraient aussi du tempo imposé des procédures. «Dans certains cas, des faits allégués ont été "oubliés" et ont dû être réintroduits par le biais de demandes de révision. Les arrêts du TAF sont rendus très rapidement et relèvent le plus souvent d'un juge unique. C'est critiquable...» A noter encore que l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) avait elle aussi, en février dernier, dénoncer «certains déséquilibres» du nouveau système. «Les autorités se concentrent sur l'accélération, quitte à négliger l'équité et la qualité des procédures», avait-elle critiqué.

PAS UNE SCIENCE EXACTE

Dans l'émission *Forum* de la RTS du 11 octobre dernier, Emmanuelle Jaquet, porte-parole du SEM, a réagi aux

reproches de la Coalition. Elle a d'abord rappelé que la réforme, largement acceptée en votation populaire en 2016, devait permettre aux requérants d'asile d'être rapidement fixés sur leur sort. Pour la collaboratrice de l'Etat, le nombre de recours acceptés est la preuve que le système fonctionne, que le TAF fait son travail et que le rythme imposé ne nuit pas à la qualité. Emmanuelle Jaquet a encore souligné

qu'en un an, le SEM avait statué sur plus de 7300 cas, que chaque dossier se révèle complexe et que l'asile n'est pas une science exacte. A noter enfin qu'elle a annoncé la publication, l'été prochain, d'une étude confiée à deux organisations indépendantes sur la restructuration du domaine. Et affirmé que des améliorations seront introduites si nécessaires... ■

ADAPTATIONS INDISPENSABLES

La Coalition des juristes indépendants a conclu son rapport par une série de revendications. Elle exige, entre autres demandes, «le respect par le SEM de sa responsabilité en matière d'établissement des faits et donc aussi un assouplissement des délais de traitement en première instance». Elle réclame également un «triage minutieux» des cas et le transfert systématique de ceux qui se révèlent complexes dans une procédure étendue. La prolongation du délai de recours ainsi que leur traitement par le Tribunal administratif fédéral figurent encore au rang de ses requêtes. Pour cette dernière, les représentants juridiques financés par l'Etat doivent en outre préciser clairement les motifs qui les conduisent à révoquer leur mandat et, à ce sujet, faire montre d'une pratique moins restrictive. ■

L'activiste pour le climat a été acquitté

La justice genevoise a reconnu l'état de nécessité poussant Nicolas à participer à l'action «mains rouges» contre Credit Suisse. Le jeune et son avocate se sentent soulagés et enfin écoutés

Manon Todesco

Le 12 octobre 2020 sera un jour à marquer d'une pierre blanche pour les militants de la cause climatique. Alors qu'il avait été condamné en début d'année pour dommages à la propriété lors de l'action «mains rouges» visant à dénoncer les investissements de Credit Suisse dans les énergies fossiles, Nicolas, cet activiste de 23 ans membre du collectif Breakfree, a été blanchi par la Chambre pénale d'appel et de révision de Genève. Une décision historique. Pour rappel, il avait été condamné en première instance à une peine de 10 jours-amende à 30 francs avec sursis ainsi qu'au paiement des frais de procédure, pour un montant d'environ 1600 francs. Il devait en outre régler la facture correspondant aux frais de nettoyage et de changement de plaques de la banque, à savoir 2252,03 francs.

RÉPUTATION ENTACHÉE

La présidente du tribunal, Gaëlle Van Hove, a rappelé que le réchauffement climatique était non pas une théorie mais une «réalité factuelle» qui menaçait notamment la vie, l'intégrité corporelle et la biodiversité. Partant, elle a reconnu dans son jugement «l'état de nécessité putatif» ayant motivé le jeune homme à apposer des mains rouges à l'aide de peinture lavable sur la façade de la banque à l'occasion de la première Grève pour le climat en octobre 2018. La juge a rappelé que Nicolas a reconnu son geste, ne se soustrayant pas à sa



Condamné en début d'année pour dommages à la propriété lors de l'action «mains rouges» visant à dénoncer les investissements de Credit Suisse dans les énergies fossiles, Nicolas a été blanchi par la Chambre pénale d'appel et de révision de Genève.

responsabilité, et qu'il n'avait pas agi dans le but de détruire. Comme il l'a plusieurs fois répété devant la Cour, son but et celui de ses camarades ce jour-là était de nuire à la réputation de Credit Suisse, cette dernière n'ayant jamais répondu aux sollicitations de Breakfree depuis 2016. Et la juge de rappeler que Nicolas n'ayant pas de fortune, il ne pouvait pas agir en tant que client ou actionnaire. Pour la magistrate, cette action, à l'image de la partie de tennis jouée dans les locaux de Credit Suisse à Lausanne, aura sans doute permis de faire bouger les choses, à en croire la banque qui, depuis 2019, a stoppé ses investissements dans les centrales à charbon...

SOULAGEMENT

Gaëlle Van Hove a toutefois prévenu Nicolas: «Ce verdict ne constitue pas un blanc-seing pour commettre d'autres dommages. Il ne doit pas non plus être source de réjouissance, car il est le constat d'un échec collectif et imminent qui ne devrait réjouir personne.» Soulagés, le militant et son avocate Laïla Batou ont réagi devant les médias. «Tout d'un coup, on semble écouter la jeunesse qui se bat pour l'avenir et l'écologie», remarque Nicolas, ajoutant que «la justice reconnaît que les manifestations et les pétitions ne suffisent pas contre les géants financiers et qu'il faut, malheureusement, aller plus loin».

«Le troisième pouvoir commence à prendre ses responsabilités», a commenté son avocate au micro de la RTS, qui salue la cour d'appel d'avoir instruit la cause de fond en comble, en examinant méticuleusement toutes les pièces fournies. «C'est peut-être le premier pas vers une réponse collective politique d'envergure au réchauffement climatique.»

JUSTICE COURAGEUSE

Du côté du collectif Breakfree, la joie est au rendez-vous. «Nous sommes ravis, réagit Olivier de Marcellus. Un petit peu surpris aussi, car les choses étaient très mal parties avec la première juge. Pour nous, c'est un signe que nos efforts commencent à payer et que la justice commence à se montrer critique envers l'exécutif sur ces questions, tout comme la presse d'ailleurs. La juge Van Hove s'est montrée courageuse et a admis presque tous les arguments développés par notre avocate. On a l'impression d'avancer grâce à ce verdict.» A l'issue de l'audience, la procureure n'a pas souhaité réagir. Credit Suisse a, de son côté, informé avoir pris note du verdict qui sera analysé. Le Ministère public et Credit Suisse ont trente jours pour déposer un recours auprès du Tribunal fédéral. «C'est très probable qu'un recours soit déposé, pense Olivier de Marcellus. On sera au rendez-vous, jusqu'à Strasbourg s'il le faut, car c'est une cause qui en vaut la peine.» ■

UN PLAN SOCIAL DIGNE POUR LES EMPLOYÉS DE LECLANCHÉ CAPACITORS

Après onze jours de grève et une procédure de conciliation, le personnel et le groupe Mersen se sont mis d'accord sur un plan social. Les employés et Unia se disent très satisfaits

Textes Manon Todesco

Epilogue. Un accord portant sur un plan social a finalement été trouvé dans la nuit du 22 au 23 octobre entre le personnel de Leclanché Capacitors et la direction du groupe français Mersen, propriétaire de l'entreprise basée à Yverdon-les-Bains depuis 2018. Accepté le 23 octobre à l'unanimité par les salariés réunis en assemblée générale, il met un terme au conflit de travail.

Pour rappel, douze des dix-sept employés s'étaient mis en grève fin septembre à la suite de l'annonce de la fermeture du site vaudois en vue d'une délocalisation vers l'Allemagne. Après avoir ficelé un rapport solide présentant des alternatives pour le maintien des emplois, les travailleurs avaient estimé ne pas avoir été pris au sérieux par leur direction qui de plus a, selon Unia, violé les dispositions légales de la période de consultation.

Face à cette rupture de confiance, ils avaient décidé de durcir le ton. Après onze jours de grève, qui ont pris fin après la saisie par l'employeur de l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail, une délégation composée de représentants du personnel et de secrétaires syndicaux a rencontré la direction de Mersen. Et a négocié de manière intensive pour atténuer les effets des pertes d'emplois consécutives à la fermeture du site à la fin de l'année.

PLAN SOCIAL LARGEMENT AUGMENTÉ

Le plan social négocié pour les dix-sept employés prévoit des indemnités de départ allant de cinq à quinze mois de salaire, calculées en fonction de leur ancienneté et de leur âge. Des indemnités ont également été prévues pour les employés avec des enfants à charge. Enfin, l'employeur prendra aussi en charge l'intégralité des cotisations LPP pour une salariée

proche de la retraite. «Il s'agit d'un bon plan social», réagit Nicole Vassalli, secrétaire syndicale d'Unia. Par rapport aux propositions initiales de Mersen, nous avons réussi à doubler, voire tripler les indemnités. Nous aurions

évidemment préféré sauver les emplois et le site, mais vu le contexte, nous sommes très contents d'avoir obtenu un plan social digne qui permettra aux employés de se retourner dans la situation sanitaire et économique que

nous connaissons. La détermination des grévistes aura porté ses fruits.» Leclanché Capacitors tirera sa révérence le 31 janvier prochain. ■



THÉRIE PORCHET

A l'annonce de la fermeture du site vaudois, les employés avaient entamé une grève. Si les emplois n'ont pas pu être préservés, les effets de leur suppression ont été atténués.

TÉMOIGNAGE

VIRGINIA «Dans l'idéal, on aurait aimé conserver notre poste, pas seulement pour ne pas nous retrouver au chômage, mais aussi car les conditions étaient optimales. Nous avons une super ambiance de travail et une super équipe, qu'il sera difficile voire impossible à retrouver. Quand on a compris que la délocalisation n'était pas négociable, notre priorité était d'honorer les anciens, car si l'entreprise a tourné ces vingt ou trente dernières années, c'est grâce à leur travail et à leur fidélité. Il était aussi capital pour nous de leur assurer une sécurité financière s'ils peinent à retrouver du travail dans l'immédiat. Le plan social est linéaire, il respecte les années d'ancienneté, on peut dire qu'on en est tous satisfaits. Tout le monde y met du sien pour que ça se finisse au mieux. L'équipe montrera sa loyauté jusqu'au bout, et nous espérons que la direction en fera autant.» ■

Droits syndicaux en péril

A Genève, les syndicats s'érigent contre les restrictions imposées par le Conseil d'Etat en matière d'assemblées syndicales. Ils demandent que ces droits constitutionnels soient garantis

Manon Todesco

Les syndicats genevois sont furieux. Dans un communiqué de presse du 20 octobre, ils se dressent contre la volonté du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) de «restreindre l'exercice des droits syndicaux des salariés» du canton sous le prétexte des dispositions prises en matière de lutte contre la pandémie de Covid-19. En effet, après une période de doute quant à l'interprétation de l'Arrêté du Conseil d'Etat, notamment au sujet du caractère privé ou public des assemblées syndicales ouvertes à l'ensemble du personnel d'une entité donnée, il semblerait que le gouvernement ait tranché. En témoignent le refus adressé le 16 octobre au SIT et au SSP ainsi qu'à la Commission du personnel de la Ville de Genève de permettre la tenue d'une assemblée du personnel, ainsi que la limitation imposée à 100 personnes pour l'assemblée du personnel du 29 octobre organisée par le Cartel intersyndical.

«Cela porte gravement atteinte au droit constitutionnel que représente la liberté de réunion et d'action syndicale, s'indigne la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS). Nous ne remettons pas en cause la nécessité de prendre des mesures de protection contre la pandémie de manière

responsable. D'ailleurs, de telles mesures avaient été prévues dans le cas des deux assemblées susmentionnées. Il est toutefois intolérable de traiter des réunions syndicales comme une réunion privée.»

DÉCISION INCOHÉRENTE

Pour les syndicats, cette interdiction est d'autant plus grave qu'elle intervient dans un contexte de conflits du travail et de mobilisation des travailleurs. «Le fait que le DSES décide délibérément d'imposer des exigences plus strictes que le droit fédéral ne peut être que compris comme une tentative d'affaiblir le mouvement social en cours sous prétexte de la crise sanitaire.» Et de rappeler que c'est précisément parce que les réunions et les manifestations politiques ou «de la société civile» ne relèvent pas du même plan que l'Ordonnance fédérale relative à la pandémie de Covid-19 les distingue très nettement des autres types de manifestations, en les soumettant à des exigences moins strictes.

Par ailleurs, cette décision est incompatible avec les obligations internationales de la Suisse, souligne la CGAS, qui imposent d'éviter toute restriction disproportionnée à la liberté de réunion et, en particulier, d'assurer le droit à tenir des réunions syndicales. «La Cour européenne des droits de l'homme a d'ailleurs

récemment accepté d'entrer en matière sur une requête déposée par la CGAS contre l'interdiction générale de manifestations syndicales durant le printemps passé.» Et de menacer d'aller plus loin: «Les organisations signataires ne manqueront pas d'interpeller l'OIT et toute autre instance internationale compétente, si l'entrave aux droits syndicaux devait être confirmée.»

C'EST POSSIBLE

Dans ce contexte, la CGAS et le Cartel intersyndical ont écrit au Conseil d'Etat afin d'exiger de ce dernier qu'il garantisse le libre exercice des droits syndicaux, notamment celui pour les syndicats d'organiser des assemblées du personnel dans le respect d'un plan de protection raisonnable et proportionnel (relevé des coordonnées des participants, désinfection des mains et port du masque obligatoires, cas échéant séparation par groupes de 100 personnes), et celui pour les travailleurs d'y participer sans autre entrave que celle de respecter ledit plan de protection.

A l'heure où nous mettons sous presse, le Gouvernement genevois venait d'annoncer de nouvelles restrictions, notamment en matière de rassemblements publics et privés, mais ne précisait pas si les manifestations politiques et syndicales étaient concernées. ■

CUISINES DU CHUV: HALTE À LA PRÉCARITÉ!

Des temporaires employés depuis des années, soumis à des horaires pénibles et percevant des salaires très inférieurs aux pratiques en vigueur: voilà la dure réalité de travailleurs placés au Chuv par l'agence Samsic, dans le secteur de la logistique, en particulier en cuisine. A l'appel du Syndicat des services publics (SSP) Vaud et en présence de représentants d'autres syndicats dont Unia, une vingtaine de personnes se sont rassemblées le 22 octobre dernier devant les bureaux de la direction de l'établissement hospitalier. Buts de leur mobilisation: manifester leur solidarité avec la cinquantaine d'intérimaires concernés par cette situation et réclamer leur régularisation. «Ces personnes sont en "mission" au Chuv depuis plusieurs années: entre 5 et 14 ans... Malgré cette activité professionnelle régulière, elles continuent d'être employées par Samsic alors qu'il n'est pas question ici de travail temporaire ou de courte durée», fustige le syndicat dans un communiqué dénonçant encore les «horaires coupés» des collaborateurs nécessitant une très grande flexibilité. «Des postes se libèrent régulièrement à la logistique. Les employés Samsic postulent mais ne sont pas embauchés. Tout en restant dans la précarité, ils sont souvent chargés de former les nouveaux engagés par le Chuv. Un comble!» note le syndicat, précisant que, si quelques collaborateurs Samsic ont eu la chance d'être intégrés au personnel fixe, beaucoup sont restés sur le carreau.



OLIVIER VOGELISANG

«L'attitude antisyndicale» des employeurs fait aussi partie des doléances. «Des personnes qui se sont mobilisées pour leurs droits ont été punies par Samsic et par le Chuv: l'une d'entre elles a été licenciée, une autre ne reçoit plus de mission», précise David Gygax, collaborateur du SSP. Les manifestants ont adopté une résolution remise à Rebecca Ruiz, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale. Elle réclame entre autres l'engagement par le Chuv du délégué syndical congédié par Samsic et de trois autres de ses collègues, la régularisation des temporaires et l'abandon du recours à l'externalisation... ■ **SM**

MOBILISATION CONTRE LA DESTRUCTION DE PLUS DE 560 POSTES DE TRAVAIL

Plusieurs centaines d'employés de General Electric ont manifesté leur colère face à la volonté de la direction de démanteler le site d'Oberentfelden en Argovie

Sonya Mermoud

Ambiance contestataire le 15 octobre dernier devant l'usine de General Electric (GE), à Oberentfelden en Argovie. Quelque 300 ouvriers brandissant des pancartes «Stop!» ont protesté contre la menace de suppression de 562 emplois, soit quasi la totalité des postes du site spécialisé dans les infrastructures de production et de transmission d'électricité. Depuis l'annonce de ce démantèlement, le 11 septembre dernier, les salariés ont manifesté leur détermination à se battre pour sauver leurs places de travail. Aidées par les syndicats Unia, Syna, la Société des employés de commerce et Employés Suisse, la représentation du personnel et les associations d'employés plangent sur des alternatives aux licenciements. Des solutions de remplacement sont aussi étudiées en collaboration avec le Comité d'entreprise européen de GE, des unités de production en France étant également concernées par ces réductions d'effectifs. «Les deux consultations sont menées en parallèle. Elles devraient durer jusqu'en décembre, ce qui nous laisse du temps pour agir», précise Manuel Wyss, responsable suppléant du secteur industrie d'Unia. Le syndicaliste estime clairement possible de préserver des emplois. Il indique que la voie choisie par GE ne correspond à aucune logique industrielle ni de gestion financière. «La multinationale justifie sa volonté de coupe par les difficultés qu'elle rencontre sur le marché des appareils de commutation isolés au gaz. Il s'agit plus vraisemblablement d'une stratégie visant à augmenter



En lutte pour préserver leurs emplois. General Electric a entamé la restructuration de ses activités en Suisse en 2016. La décision de fermer le site argovien correspond à la quatrième vague de suppression de postes.

les marges et les bénéfices.» Le collaborateur d'Unia mise aussi sur la lutte menée au niveau politique: «Nous avons le soutien du Conseil d'Etat argovien. Le chef du Département fédéral de l'économie, Guy Parmelin, est également intervenu sur ce dossier.»

PROMESSES NON TENUES

Manuel Wyss souligne encore la compétence de la commission du personnel et la forte implication des salariés. Qui n'ont pas hésité à interrompre le travail pour exprimer leur colère. «Nous

avons par ailleurs organisé une assemblée au préalable qui a réuni 150 collaborateurs – le nombre maximal autorisé en raison des plans de protection contre le coronavirus. Mais plus de 280 interventions ont eu lieu en ligne.»

GE a entamé la restructuration de ses activités en Suisse en 2016. La décision de fermer le site argovien correspond à la quatrième vague de suppression de postes. Elle est d'autant plus mal acceptée et comprise que le géant américain avait, en 2019, et la dernière fois encore en juillet 2020, annoncé le

regroupement de la production du site d'Oberentfelden avec celui de Birr, dans le même canton. «La direction n'a pas tenu ses promesses», dénonce Manuel Wyss, notant que l'exécutif cantonal a lui aussi fortement critiqué ce revirement. Lors de l'action menée par les salariés devant l'usine, rapporte encore Manuel Wyss, le président de la représentation du personnel, Thomas Bauer, a durci le ton. «Il a prévenu l'entreprise qu'une grève n'était pas exclue...» ■

BRÈVES

RESTRUCTURATION RUAG ANNONCE 150 NOUVELLES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

«Une politique d'austérité rigoureuse et une réduction des effectifs, en particulier dans les fonctions de support, sont inévitables.» C'est avec ces mots que l'entreprise Ruag International annonçait, le 12 octobre dernier, une vaste restructuration qui touchera quelque 150 emplois en Suisse d'ici à la fin de 2021. Le motif? La baisse des ventes dans l'aéronautique engendrant «une forte diminution des bénéfices avant intérêts et impôts», en conséquence des sept mois de pandémie du coronavirus, indique la société dans un communiqué. Les secteurs de l'aéronautique, la maintenance, ainsi que le service réparation et exploitation des avions d'affaires seront directement touchés, note l'entreprise, ajoutant néanmoins être optimiste en raison d'une hausse de 5% des entrées de commandes par rapport à l'année dernière. Ruag International explique avoir déjà pris des mesures pour amortir les effets de la crise, telles que «le chômage partiel pour 1700 employés en Europe, la réduction des heures supplémentaires et des congés, le gel des embauches et une politique d'austérité rigoureuse». L'entité mondiale de Ruag occupe 6000 personnes, dont environ 2000 dans nos frontières. Autrefois entreprise de la Confédération, Ruag International est depuis le début de cette année dissociée du département suisse produisant pour l'armée, ce dernier disposant toujours d'une garantie de l'Etat. En février 2020, moins de deux mois après ce changement de statut, Ruag International avait déjà décidé d'un plan de suppression de 90 postes de travail. Pour les syndicats et les associations du personnel actifs chez Ruag, dont Unia, cette nouvelle annonce de restructuration «est la conséquence directe de la décision du Conseil fédéral de scinder Ruag et de la privatiser». Dans leur communication commune, ils prennent acte «avec grand regret» de cette décision de réduction massive de postes de travail. Ils exigent du Conseil fédéral et de l'employeur qu'ils assument leur responsabilité sociale et évitent les suppressions d'emplois. La procédure de consultation en cas de licenciement collectif durera jusqu'au 2 novembre. Les organisations de défense des travailleurs, qui sont en contact étroit avec la représentation interne du personnel, demandent encore qu'elles soient informées de manière ouverte et transparente sur la procédure en cours. ■ SH

GENÈVE LES FEMMES AU CENTRE DE JOURNÉES DE FORMATION

La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) organise deux journées de formation relatives à la question des femmes. La première se déroulera le 7 novembre et sera consacrée aux groupements féministes et à leur influence sur les mouvements sociaux, plus spécifiquement sur celui syndical. La seconde, programmée le 28 novembre, traitera de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et le harcèlement sur le lieu de travail. Ces formations se déroulent à la Maison internationale des associations, rue des Savoises 15, à Genève, et débutent à 9h. Elles sont gratuites, mais il faut néanmoins s'inscrire. ■ LES

Programme détaillé et inscription: cgas.ch/SPIP/spip.php?article3842

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: syndicat

Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h. Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h; vendredi fermé.

Bienne: caisse de chômage

Téléphone: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 11h30.

Guichet: lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30.

Granges-Longeau: syndicat

Téléphone: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 9h à 11h et de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Granges-Longeau: caisse de chômage

Téléphone: lundi de 10h à 11h30, mardi à vendredi de 8h30 à 11h30.

Guichet: lundi et jeudi de 14h à 18h.

Lyss: syndicat

Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h. Guichet: mardi et jeudi de 14h à 18h.

Lyss: caisse de chômage

Téléphone: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 11h30.

Guichet: lundi de 13h30 à 17h et jeudi de 14h à 18h.

FRIBOURG

PERMANENCES

Dans la région Fribourg, la permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut-être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Les locaux du syndicat Unia sont ouverts au public lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14h à 18h. Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. **Notre charge de travail actuelle nous force en effet à réserver tout conseil juridique à nos adhérents.**

NEUCHÂTEL

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds

Permanence administrative: de 10h à 12h du lundi au vendredi et de 15h à 18h du lundi au jeudi.

Permanence syndicale: de 15h à 18h les lundis, mercredis et jeudis.

Le Locle

Ouverture du bureau: les lundis de 9h30 à 12h; les mardis et jeudis de 9h30 à 12h et de 15h à 18h.

Permanence téléphonique: les lundis et mercredis de 8h à 12h, les mardis et jeudis de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Fleurier

Ouverture du bureau: les lundis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h, les mardis de 9h30 à 12h et de 15h à 17h30.

Permanence téléphonique: les lundis, jeudis et vendredis de 8h à 12h, les mardis de 8h à 12h et de 15h à 17h30.

TRANSJURANE

PERMANENCES SYNDICALES

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h.

Porrentruy: lundi et jeudi de 14h30 à 18h.

Moutier: jeudi de 14h30 à 18h (présence d'un secrétaire syndical le 1^{er} jeudi ouvrable de chaque mois).

Tavannes: lundi de 14h30 à 18h.

Saint-Imier: mardi de 14h30 à 18h, jeudi de 14h30 à 18h (permanence administrative le jeudi). Fermé du 26 au 30 octobre.

Permanence téléphonique: 0848 421 600, lundi au jeudi de 14h30 à 17h30 et vendredi de 9h à 12h.

PERMANENCES CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi et jeudi de 14h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h.

Porrentruy: lundi de 14h30 à 18h.

Moutier: jeudi de 14h30 à 18h.

Tavannes: lundi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, mercredi de 9h à 12h.

Saint-Imier: mardi de 14h30 à 18h, jeudi de 14h30 à 18h. Fermé du 26 au 30 octobre.

Permanence téléphonique: 0848 421 600, lundi au vendredi de 9h à 12h.

SAINT-IMIER

NOUVELLE ADRESSE

Le syndicat et la caisse de chômage ont une nouvelle adresse à Saint-Imier.

Dès le 1^{er} novembre, les membres et assurés seront accueillis à la rue Francillon 20.

En raison du déménagement, les bureaux et permanences **sont fermés jusqu'au vendredi 30 octobre**.

Syndicat et caisse de chômage peuvent néanmoins être atteints au 0848 421 600 ou par mail à transjurane@unia.ch ou st-imier.cc@unia.ch.

VALAIS

SYNDICAT ET CAISSE DE CHÔMAGE

Sierre: 027 602 60 00

Sion: 027 602 60 00

Martigny: 027 602 60 00

Monthey: 027 602 60 00

HORAIRES

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30. Ouverture du guichet caisse de chômage: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

PERMANENCES SYNDICALES

Sierre: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30. Lundi soir, de 17h à 19h.

Sion: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.

Martigny: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.

Monthey: mardi et vendredi, de 8h30 à 11h30. Mardi soir, de 17h à 19h.

VAUD

HORAIRES

Secrétariats

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun.

Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

Les permanences des secrétariats ci-dessus **se font uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 14h à 18h.**

Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone.

Horaires téléphoniques:

Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.

Lundi après-midi de 13h30 à 17h.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.

Mercredi après-midi fermé.

Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne: 021 313 24 80

Crissier: 021 612 00 40

Morges: 021 811 40 70

Nyon: 022 994 88 40

Yverdon: 024 424 95 85

Le Sentier: 021 845 62 66

Vevey: 021 925 70 01

Aigle: 024 466 82 86

LA CÔTE

Assemblée des déléguées et des délégués de la section

Chères et chers collègues, Le Comité de section de la Côte a le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée des délégués annuelle qui se tiendra:

Mardi 3 novembre à 19h à la salle de conférence «Mont-Blanc», dans les locaux de Union Network International (UNI), av. Reverdil 8-10 à Nyon.

Ordre du jour: 1. Mot de bienvenue de la présidente. **2.** Adoption du PV de l'AG du 21.05.2019. **3.** Communications. **4.** Présentation du projet de la nouvelle organisation de la Région Vaud: - Présentation des modifications du règlement de la Région; - Discussion; - Votation (vote consultatif). **5.** Elections statutaires. **6.** Thème: assurances sociales (AVS 13^e rente - LPP).

GROUPE DES RETRAITÉS

Annulation

En raison de la pandémie du coronavirus, le Comité du groupe des retraités de La Côte a le grand regret de vous annoncer que l'assemblée générale et le repas prévus le mardi 10 novembre au Restaurant de la Gare à Allaman n'auront pas lieu. Nos meilleures pensées.

LA FONCTION PUBLIQUE GENEVOISE MOBILISÉE

La journée de jeudi sera marquée à Genève par une grève des employés de l'Etat et du secteur subventionné*. Plusieurs milliers de fonctionnaires ont déjà débrayé il y a deux semaines

Jérôme Béguin

Ce jeudi 29 octobre à Genève, le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, ainsi que le Comité unitaire de défense des services publics appellent à une journée de grève et de mobilisation*. Après diverses actions et assemblées, un défilé rejoindra le CICG, où siège le Grand Conseil qui examinera le projet de budget 2021. Le Conseil d'Etat veut obtenir des «efforts significatifs de solidarité de la part de la fonction publique, dont la rémunération et la sécurité de l'emploi n'ont pas été affectées par la crise». Il propose au Parlement une réduction linéaire des salaires de 1% pour les quatre prochaines années et leur non-indexation durant cette période, la suspension de l'annuité en 2021 et en 2023, et un report des charges de la Caisse de pensions sur les employés. L'ensemble de ces mesures provoquera, selon les calculs du Cartel, une perte de salaire cumulée de 6% à 9% au bout de quatre ans ou l'équivalent de deux à trois salaires mensuels perdus. La fonction publique a déjà eu l'occasion de dire tout le mal qu'elle pense du projet le 15 octobre lors d'un tour de chauffe. Entre 3500 et 6000 personnes, selon les estimations, ont débrayé et défilé de la place Neuve à Saint-Antoine. Une mobilisation réussie dans la mesure où les manifestants ont dû affronter les frimas de l'automne, les risques de contamination et l'opprobre des éditorialistes. Alors que 90 000 Genevois sont au chômage partiel, les fonctionnaires devraient, comme l'a résumé *GHI*, se montrer «conscients de leurs privilèges», «solidaires» et renoncer à «prendre en otage» la population... «La baisse de salaire n'est pas un geste de solidarité. La solidarité est de prendre l'argent là où il est: chez les

entreprises et ceux qui ont beaucoup gagné durant cette crise», rétorque Françoise Weber du bureau du Cartel. «En quoi une baisse des salaires dans les services publics pourrait-elle favoriser les travailleurs du privé? Ce serait tout au contraire un signal désastreux», estime, de son côté, Jean Burgermeister, député d'Ensemble à gauche et représentant du Comité de défense des services publics, qui regroupe syndicats, partis de gauche et organisations progressistes, dont Unia.

SALAIRES MODESTES ET TÂCHES DIFFICILES

A la place Neuve, se retrouvent des membres et des syndicalistes Unia des EMS. «Quand on parle de fonction publique, on pense aux fonctionnaires, mais il ne faut pas oublier le secteur subventionné. Près de 6000 personnes travaillent ainsi dans les EMS. Elles ont été au front avec une responsabilité accrue durant cette crise, mais n'ont pas reçu de prime et voilà que le Conseil d'Etat, au surplus dans le contexte de la deuxième vague, veut leur baisser leur salaire, c'est inacceptable», s'insurge Anna Gabriel, secrétaire syndicale d'Unia Genève en charge des EMS. «Nous avons eu beaucoup de cas et de décès, c'était assez difficile, on ne pouvait pas, comme d'autres, rester travailler à la maison. On a eu tout le long très peur de mettre notre famille en danger», témoigne Inès**, femme de chambre à la Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS). «Nous avons demandé une prime, on ne nous a rien donné, à l'exception de deux jours de congé supplémentaires. Encore n'ont-ils été offerts qu'à ceux qui n'ont pas manqué. J'ai été absente quelques jours et je n'y ai pas eu droit, comme une collègue, qui a attrapé le Covid-19 au travail et a été un mois et demi en arrêt... Nous trouvons ces réductions de salaire injustes et sommes vraiment mécontentes.»



Le 15 octobre dernier plusieurs milliers de fonctionnaires sont déjà descendus dans la rue pour manifester leur colère contre les baisses de salaire envisagées par le Conseil d'Etat.

«Mon salaire n'est pas énorme, alors 150 à 200 francs par mois en moins, ça fait beaucoup», avoue Manuel**, employé polyvalent à la MRPS. «On parle pour le personnel hôtelier de salaires de l'ordre de 4000 à 5000 francs, tandis qu'une aide-soignante pourra avec ses annuités atteindre au bout d'un certain nombre d'années 6000 francs», précise Anna Gabriel. Des rémunérations qui ne relèvent donc pas du luxe dans une ville comme Genève. Quant aux conditions de travail, elles sont également éloignées de l'idée de sinécure entretenue par la droite et les conversations de bistrot. «Plein de gens craquent à cause de la pression», assure Manuel. «C'est très dur, sur un effectif de 100 postes, il nous manque 14 personnes, explique Mahad Sufi Nur, employé à l'EMS Notre-Dame. Nous sommes stressés, ce qui se répercute malheureusement sur les résidents et provoque au final de la maltraitance.

Il faudrait que l'Etat nous accorde plus de moyens.»

DE LA COLÈRE DANS LE CATHÉTER

«Personne n'a idée de ce que nous avons vécu durant cette crise et à quel point nous avons été affectés physiquement et psychologiquement», explique une infirmière anesthésiste des HUG réquisitionnée aux soins intensifs. La jeune femme évoque «des patients en état critique à perte de vue, des alarmes incessantes, des salles de déchoquages qui ne désemplissaient pas» et la lourde tâche d'endormir des malades, «qui écrivaient un dernier message à leur famille ne sachant s'ils allaient les retrouver un jour», et d'accompagner les proches. Lorsque la crise est passée, il a encore fallu rattraper les interventions reportées et le temps de travail a été augmenté. Dans ce cadre, les annonces du Conseil d'Etat ne pouvaient pas être

acceptées. «Est-ce une manière de nous remercier? De nous soutenir dans les efforts que nous avons fournis depuis plusieurs mois?» interroge la soignante.

«Vos décisions masquent un manque de considération», pouvait-on lire sur une banderole du secteur santé qui occupait la tête du défilé. Et une pancarte d'alerter: «Il y a de la colère dans le cathéter.» ■

*L'organisation de la mobilisation sera adaptée en fonction d'éventuelles informations de dernière minute et tenant compte des nouvelles dispositions sanitaires de sécurité. Renseignements sur: cartel-ge.ch

**Prénoms d'emprunt.

Salaire minimum: les syndicats genevois s'impatientent

Le Conseil d'Etat et le patronat tardent à faire appliquer la votation du 27 septembre et refusent d'augmenter les salaires dans l'agriculture. La CGAS hausse le ton

Manon Todesco

Le salaire minimum genevois, plébiscité par 58% des électeurs le 27 septembre dernier, entrera finalement en vigueur le 1^{er} novembre. Un retard vivement regretté par la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), qui accuse dans un communiqué de presse du 13 octobre Mauro Poggia et les associations patronales de rechigner à mettre en œuvre l'initiative. «L'Etat aurait déjà dû appliquer au 17 octobre le dispositif. Le retarder au 1^{er} novembre constitue un cadeau de 7,8 millions de francs pour le patronat.»

AGRICULTEURS SNOBÉS

Le 12 octobre, lors d'une séance extraordinaire du Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME), composée des partenaires sociaux et de l'Etat, les syndicats pensaient discuter de la création

d'une *task force* interdépartementale afin de mettre en place des mesures d'accompagnement économiques pour certains secteurs, mais au lieu de cela, ils se sont vu proposer des solutions contredisant le texte de l'initiative. En effet, le CSME a suggéré, à la majorité, que les salaires minimums dans l'agriculture restent identiques à ceux inscrits dans les contrats-types de travail en vigueur. «Le Département en charge de l'emploi et les patrons refusent d'augmenter d'un centime les salaires dans l'agriculture, alors que ce sont les plus bas du canton avec 16,90 francs l'heure pour les ouvriers mensualisés, et ont même étendu sans aucune base légale cette dérogation à la floriculture», écrit, indignée, la fédération syndicale.

INDEXATION NIÉE

Autre sujet de discorde, le mécanisme d'indexation du salaire, interprété différemment par les trois parties. Les auteurs de l'initiative

ont, en effet, anticipé la longueur de traitement parlementaire et prévu que le salaire minimum soit indexé chaque année, et ce dès le 1^{er} janvier 2018, afin d'en profiter immédiatement. C'est ainsi que, pour 2020 et 2021, le salaire minimum horaire équivalait à 23,37 francs brut, respectant l'indexation de 1,6%. Les patrons et le gouvernement, eux, ne l'entendent pas de cette oreille. Les premiers estiment que l'indexation doit être fixée seulement au 1^{er} janvier 2022, et le second pense que l'indexation depuis janvier 2018 est de 0,6%, imposant un salaire horaire de 23,14 francs au 1^{er} janvier 2021... Ce qui n'est pas du goût de la CGAS. «Calculé sur un équivalent de 42 heures par semaine, Mauro Poggia propose ainsi de raboter de 600 francs sur un an les salaires des personnes concernées, une économie de 18 millions pour le patronat», dénonce la CGAS.

REVENDEICATIONS

Partant, les syndicats exigent du Conseil d'Etat qu'il «reprenne en main ce dossier» et applique «strictement» le droit. Pour ce faire, ils demandent que la loi soit promulguée sans tarder comme il doit le faire légalement, que les salaires de l'agriculture soient revalorisés «en respectant le texte et l'esprit de l'initiative», que le mécanisme d'indexation du salaire minimum soit appliqué dans l'observance du texte de l'initiative et de la volonté des initiants et, enfin, qu'une *task force* soit mise sur pied pour accompagner l'entrée en vigueur du salaire minimum dans les secteurs qui en ont besoin. «Nous nous réservons la possibilité d'agir par voie de droit si nécessaire afin de faire appliquer le vote historique du 27 septembre 2020», préviennent les syndicats. ■

L'AVIATION VEUT DES QUARANTAINES MOINS SÉVÈRES

Les employés de l'aviation veulent un assouplissement du régime de quarantaine. Dans une lettre ouverte au Conseil fédéral, les cinq syndicats et associations des salariés du secteur estiment que l'aviation suisse se retrouve «coincée» par la liste des Etats et des territoires dont la Confédération impose une quarantaine de dix jours après y avoir séjourné. Ce qui provoque une «inégalité de traitement» et un «désavantage concurrentiel» envers les pays moins stricts et qui «reconnaissent les tests de coronavirus effectués sous diverses formes». «Nous demandons dès lors instamment au Conseil fédéral de s'engager, avec les pays européens, en faveur d'un test et d'un système de quarantaine adéquats, et si possible uniformes, et de veiller à ce que des dizaines de milliers de postes de travail en Suisse ne soient pas mis en danger de manière inutile.» En outre, les organisations du personnel aérien considèrent qu'une prolongation supplémentaire du chômage partiel semble d'ores et déjà indiquée. En juillet dernier, le Conseil fédéral avait déjà étendu la durée d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail de 12 à 18 mois. Pour finir, la lettre évoque les crédits – près de 2 milliards – alloués à Swiss et à des sociétés d'assistance au sol: «De notre point de vue, le maintien des postes de travail et le respect des conventions collectives de travail devraient faire partie des conditions pour l'octroi des crédits.» ■ JB

VINGT-QUATRE HEURES DE LA VIE D'UNE ASSISTANTE

En décrivant le quotidien d'une jeune employée d'une société de production, la réalisatrice australienne Kitty Green vient, avec *The Assistant*, mettre le doigt sur les rapports de force et l'aliénation dans le milieu professionnel. Un film qui fait écho à l'affaire Weinstein et au mouvement #MeToo

Textes Nicolas Jacot

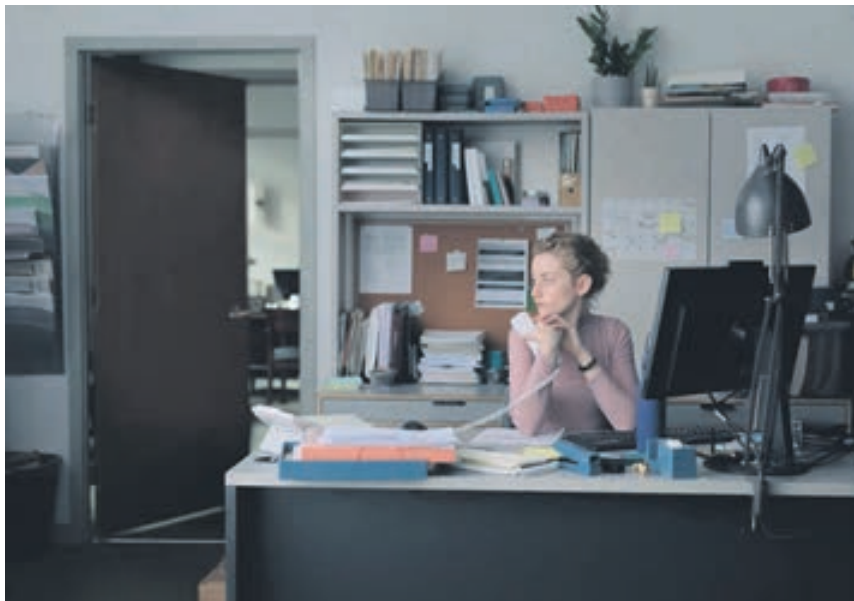
Jane est assistante dans une boîte de production cinématographique depuis quelques mois. Elle se lève aux aurores et rentre chez elle tard dans la nuit. Entre deux, Jane fait des photocopies, distribue des plannings et le courrier, organise les déplacements, prépare les cafés, ravitaille ses collègues en sandwiches ou s'occupe de tâches domestiques. Surqualifiée pour ce job et diplômée d'une prestigieuse université, la jeune femme sait qu'elle doit passer par là si elle veut réaliser son rêve: devenir productrice. Et qu'importe si, pour y parvenir, elle doit manquer l'anniversaire de son père, travailler les week-ends, supporter l'agressivité de son patron, fermer les yeux sur ses nombreuses conquêtes et sa consommation de drogues, ou encore encaisser des séances d'humiliation par téléphone. Mais lorsque débarque Sienna, une très jeune fille et nouvelle employée logée dans un hôtel de luxe aux frais de la société, c'en est trop. Jane prend alors conscience de la culture du

viol régnant autour de son supérieur. Elle se rend auprès du responsable des ressources humaines en espérant trouver une oreille attentive et dénoncer ces agissements. Mais la journée de l'assistante est loin d'être terminée... Après le tournage de trois documentaires, dont un consacré en 2013 au groupe contestataire féministe Femen, la scénariste et réalisatrice australienne Kitty Green propose ici sa première fiction. Un film qui fonde son origine dans l'affaire Weinstein et le mouvement #MeToo qui s'est ensuivi, ainsi que l'explique en substance la cinéaste: «Je travaillais sur un projet relatif aux abus sexuels dans les universités quand l'affaire Weinstein a éclaté. J'ai alors déplacé mon sujet dans l'industrie cinématographique.»

«TU N'ES PAS SON GENRE»

Malgré une certaine absence d'action et de dialogues, le film réussit à rendre palpable un suspense léger mais anxiogène très efficace. De plus, en faisant le choix de suivre pas à pas son héroïne durant une seule

journée et, en revanche, de ne jamais présenter le chef prédateur à l'écran, la réalisatrice accomplit un véritable tour de force. Il permet en effet de mettre en évidence la quasi-omniscience et omniprésence de l'abuseur. Ses seules apparitions, à travers les conversations téléphoniques, prennent ainsi une importance particulière, soulignant la manipulation et la délation dont sont victimes les employés pour masquer la vérité. Grâce à cette mise en scène suggestive, *The Assistant* excelle dans sa représentation de la culture du silence qui accompagne les abus et le harcèlement sexuels. Tout le monde sait ce qu'il se passe, mais personne ne s'en offusque. Ou alors, on préfère en rire. On ramasse discrètement une boucle d'oreille tombée au sol, on nettoie rapidement une tache suspecte sur un canapé. Et surtout, on s'attèle à faire taire la nouvelle venue et à la faire rentrer dans le rang rapidement à grands coups d'intimidation et en tentant de la rassurer: «Elle a plus à y gagner que lui» en parlant d'une des



proies du prédateur, ou encore: «Ne t'en fais pas, tu n'es pas son genre...»; comme pour inviter Jane à fermer les yeux, comme tout le monde... ■

The Assistant, de Kitty Green, dans les salles de Suisse romande depuis le 21 octobre.

JAMAIS SANS MON FILS

A travers le regard d'une mère à la recherche de son fils, *Sin señas particulares* dépeint, sans tabou, l'horreur vécue par les migrants qui tentent de rejoindre la frontière séparant le Mexique des Etats-Unis. Edifiant!

Au Mexique, de nos jours, Magdalena est sans nouvelles de son fils Jesús. Ce dernier a quitté le foyer en compagnie d'un ami, Pedro, pour rejoindre en bus la frontière étasunienne. Rapidement le corps de Pedro est retrouvé, victime d'un gang. Gardant espoir, Magdalena part courageusement à la recherche de Jesús. Et ce malgré le fait que les autorités le donnent pour mort et pressent la mère de signer

un certificat de décès qui mettrait fin aux recherches. Grâce à l'aide de plusieurs personnes bienveillantes, elle persévère dans sa quête dans un climat de désolation et de violence. Elle finit par rencontrer Miguel, un jeune homme expulsé des Etats-Unis qui tente de retrouver sa famille et son village. Ils traversent ensemble des territoires abandonnés par les habitants qui fuient les mercenaires pour finalement faire face à une vérité inattendue...



Premier long métrage réalisé par Fernanda Valadez, *Sin señas particulares* («Sans signe particulier») est le fruit d'un long processus de recherches en lien avec l'actualité mexicaine: «Au Mexique, dans les années 2010, nous avons connu un pic de violence inattendu, explique la cinéaste. Un événement en particulier a marqué les esprits: 17 migrants avaient été retrouvés morts près de la frontière avec le Texas [...] assassinés froidement d'une balle dans la tête.» Cet événement, parmi d'autres, portera la réalisatrice dans son travail d'écriture de ce film qui vient témoigner de l'enfer vécu par les exilés avant même de pouvoir atteindre la frontière.

MÈRE COURAGE

La volonté de Fernanda Valadez d'adopter le point de vue d'une mère n'est par ailleurs pas anodin et s'associe à un hommage: «Ce sont les premières à avoir eu la force et la conviction de partir à la recherche des disparus, chercher des réponses, trouver les corps ou ce qu'il en reste», explique-t-elle encore. Nourrie d'une volonté à toute épreuve, Magdalena ne reculera en effet jamais. Et ce même si tous l'exhortent à abandonner, conscients que la vérité à venir, quelle qu'elle soit, ne sera pas belle à voir.

Structuré comme un *road movie* où l'histoire progresse au gré des rencontres, le long métrage s'apparente à un voyage aussi bien physique qu'émotionnel qui se distance aussi, parfois, de l'horreur alentour en prenant le temps de s'attarder sur les paysages. Et pour finalement monter en puissance en adoptant progressivement les codes du thriller.

Ayant dû faire face à des difficultés de budget – «Les problématiques sociales et sociétales qu'aborde le film n'ont pas rendu son financement facile», analyse la cinéaste –, *Sin señas particulares* a de ce fait l'avantage de bénéficier d'une totale liberté de ton et de créativité. Et se positionne ainsi comme un témoignage rare d'une vérité que l'on souhaiterait parfois occulter. «Ces dernières années, nombreux ont été les films de fiction ou documentaires qui ont permis, je trouve, de mieux comprendre la société mexicaine. J'espère que mon film œuvre aussi dans ce sens», conclut Fernanda Valadez. On ne pourra qu'acquiescer. ■

Sin señas particulares, de Fernanda Valadez, sortie en Suisse romande le 28 octobre.

QUAND LES EXCLUS SE RENCONTRENT

Dans *Sous les étoiles de Paris*, le réalisateur Claus Drexel imagine la rencontre entre une sans-abri et un enfant migrant dans les rues de la capitale. Un conte poétique rempli d'humanité

Au bord de la Seine, dans un local technique, habite Christine, une sans-abri aux allures de sorcière qui vit seule, isolée, depuis des années. Quasi mutique, elle ne communique plus qu'avec les chats et les oiseaux. Mais par une nuit glaciale, apparaît, comme par enchantement, devant son antre, Suli, un jeune garçon migrant. Il est perdu, séparé des siens. Réticente dans un premier temps, la femme finit par prendre l'enfant sous son aile pour l'aider à retrouver

sa mère. Ensemble, ils se lancent dans une quête à travers les rues de Paris et apprennent à se connaître et à s'approprier. Et Christine à retrouver progressivement une humanité et un goût à la vie qu'elle croyait disparu à tout jamais. Très attaché à la thématique du vagabondage, le réalisateur d'origine allemande Claus Drexel avait déjà signé en 2013 *Au bord du monde*. Ce documentaire, acclamé par la critique, suivait le quotidien de plusieurs SDF de la capitale française

et parmi lesquels une certaine Christine M. C'est à elle notamment qu'il rend hommage dans *Sous les étoiles de Paris* en mettant un point d'honneur à la représentation des sans-logis sur grand écran: «J'éprouve un profond attachement pour ces gens qu'on filme trop souvent avec une image peu soignée. Je souhaitais cultiver leur beauté, leur sensibilité et leur poésie. [...] Les sans-abri, croit-on communément, sont des gens paumés, vulgaires, avinés et qui s'expriment mal. Ce sont des idées reçues qu'il faut combattre. Ces personnes ont vécu une vie et en ont encore une: elles lisent souvent énormément, sont beaucoup plus cultivés qu'on ne le pense», explique celui qui est également coscénariste du film.

PARIAS PARMI LES PARIAS

La populaire comédienne Catherine Frot vient de son côté prêter ses traits bonhommes à ce personnage fantasque et lui donne une profondeur, notamment lors des souvenirs effleurés de sa vie passée. A ses côtés, Claus Drexel s'est lancé le défi de faire participer de nombreux sans-abri pour incarner leur propre rôle. Mais le catalyseur du récit, c'est bien le personnage de Suli, interprété par un jeune garçon d'origine malienne. Et sa rencontre avec Christine va permettre de lever le voile sur les conditions de vie des migrants, parias parmi les parias. Car si la vagabonde vit dans la rue, elle bénéficie d'une certaine compréhension de la population et peut se permettre de «loger» dans les beaux quartiers. Alors qu'au fil de l'expédition des deux protagonistes, plus ils avancent, plus la misère

devient choquante pour finalement atteindre des paroxysmes, au cœur des tentes du canal Saint-Martin. Là où sont entassés les réfugiés. Faisant preuve d'une certaine apathie caractéristique des longues journées d'errance sans but des SDF, *Sous les étoiles de Paris* est le portrait poétique mais non dénué d'humour de deux exclus abandonnés. Et le film vient surtout rappeler que les rapports humains maintiennent en vie. Il suffit de voir Christine retrouver sa voix et son rire au fil de l'histoire pour y croire. ■

Sous les étoiles de Paris, de Claus Drexel, sortie en Suisse romande le 28 octobre.

10 BILLETS GRATUITS !

Nous tenons à la disposition de nos lectrices et de nos lecteurs 10 billets gratuits pour le film *Sous les étoiles de Paris* offerts par le distributeur JMH.

Attention, ces billets sont valables uniquement du lundi au vendredi (jours fériés exclus).

Intéressés? Ecrivez-nous à forum@evenement.ch ou à *L'Événement syndical*, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne.

N'oubliez pas de nous transmettre vos coordonnées.

